

*Huit heures du soir.*

Le Sénat reprend sa séance, et—

Le débat se continuant—

Après plus ample débat,

Étant posée la question sur ladite motion portant la deuxième lecture de ce bill, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et—

Déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que le comité permanent des Banques et du commerce soit autorisé à faire imprimer 500 exemplaires anglais et 200 exemplaires français de ses délibérations portant sur le Bill (176), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de guerre sur le revenu", et que la Règle 100 soit suspendue à l'égard de ladite impression.

Le Sénat se reporte au deuxième Ordre du jour.

A l'appel dudit Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (62), intitulé: "Loi relative à la conservation des forêts", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur MacLennan propose que le Bill (217), intitulé: "Loi ayant pour objet de venir en aide aux producteurs de charbon dans les provinces maritimes de l'Atlantique", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—

Étant posée la question sur ladite motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hugessen propose que le Bill (215), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1947 sur les conventions entre le Dominion et les provinces en matière de location de domaines fiscaux", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—

Étant posée la question sur ladite motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.